conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4 Date de révision 07.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Heptane

FDS-nombre : 000000020373

Type de produit : Substance

Remarques SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique Heptane

No.-Index 601-008-00-2

Numéro d'Enregistrement : 01-2119457603-38

REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la : Substances chimiques de laboratoire

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Honeywell Specialty Honeywell International, Inc.

> Chemicals Seelze 115 Tabor Road

GmbH Morris Plains, NJ 07950-2546

Wunstorfer Straße 40 USA

30926 Seelze Allemagne (49) 5137-999 0

Téléphone Téléfax (49) 5137-999 123

: PMTEU Product Stewardship: Pour plus d'informations, veuillez prendre contact SafetyDataSheet@Honeywell.com

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

Page 1 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4 Date de révision

07.09.2018

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. H315

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Très toxique pour les organismes H410

aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des

> surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution

contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du

visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau et

au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Heptane	142-82-5 601-008-00-2 01-2119457603-38 205-563-8	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Corr. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	100 %	1*

^{1* -} Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Eviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Contacter immédiatement le personnel d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Page 5 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Porter un équipement de protection individuel. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Placer le contenant dans un tube étanche. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Le produit est facilement inflammable. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Entreposer séparément les vêtements de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
Heptane	FR IND TWA	2.085 mg/m3 500 ppm		
Heptane	INRS (FR) VLE	2.085 mg/m3 500 ppm		Règlement impératif (VRC)
Heptane	INRS (FR) VME	1.668 mg/m3 400 ppm		Règlement impératif (VRC)
Heptane	EU ELV TWA	2.085 mg/m3 500 ppm		Indicatif

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE): VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

Valeurs DNLL/1 NLC					
Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
Heptane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		2085 mg/m3	Inhalation	
Heptane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		300mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
Heptane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		447 mg/m3	Inhalation	
Heptane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		149mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
Heptane	Consommateu rs / Long		149mg/kg bw/d	Ingestion	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

terme - effets systémiques

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Type de Filtre recommandé:

Type A

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide

Couleur incolore

Odeur : caractéristique

poids moléculaire : 100,2 g/mol

Point/intervalle de fusion : -90,5 °C

: 98,2 - 98,4 °C Point/intervalle d'ébullition

à 1.000 hPa

Point d'éclair : -4 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Température

d'inflammation

Température d'auto-

inflammabilité

: 204 °C

: n'est pas auto-inflammable

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

Limite d'explosivité,

inférieure

: 1,1 % (v)

Limite d'explosivité,

: 6,7 % (v)

supérieure

Pression de vapeur : 60,9 hPa

à 25 °C

Densité : 0,69 g/cm3

à 15 °C

Masse volumique

apparente

: Non applicable

Page 9 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

pH : Non applicable

Hydrosolubilité : 0,003 g/l

à 0°C

Hydrosolubilité : 0,0024 g/l

à 25 °C

Hydrosolubilité : 0,0025 g/l

à 40 °C

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: soluble

: log Pow 4,5

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Page 10 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 29,29 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Aucun décès.

Irritation de la peau:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test de Maximalisation Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations:

Le solvant dessèche la peau.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité des plantes aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Page 11 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro : 1206

Description des : HEPTANES

Page 12 / 16

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes ADR/RID : 3
Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA

UN Numéro : 1206 Description des : Heptanes

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Etiquettes de danger : 3

IMDG

UN Numéro : 1206

Description des : HEPTANES

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Etiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : oui

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E1: Danger pour l'environnement aquatique Number in Regulation: 1.3.1	Amount 1: 100.000 kg Amount 2: 200.000 kg	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone	
Autriche	+4314064343	
Belgique	070 245245	
Bulgarie	(+)35929154233	
Croatie	(+3851)23-48-342	
Chypre	n'est disponible	
République Tchèque	+420224919293; +420224915402	
Danemark	82121212	
Estonie	16662; (+372)6269390	
Finlande	9471977	
France	+33(0)145425959	
Grèce	n'est disponible	
Hongrie	(+36-80)201-199	
Islande	5432222	
Irlande	+353(1)8092166	
Italie	+39 0649906140	
	Berlin : 030/19240	
	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
Allemagne	Fribourg : 0761/19240	
Allemagne	Göttingen : 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	
	Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473	

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	n'est disponible

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.4

Date de révision 07.09.2018

sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.